

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Politique du Conseil	Description de poste: Directeur/trice provincial(e)-territorial(e)
Nombre de pages	2
Date d'approbation	Novembre 2018
Date de revision	Janvier 2018

## OBJET

Garantir une représentation régionale au Conseil d'administration de l'ANIIU, en vue d'assurer un(e) représentant(e) par province et un(e) pour chacun des territoires.

## DESCRIPTION DU POSTE

- Chaque région provinciale et territoriale est invitée à soumettre au moins une candidature au poste de directeur (trice) ;
- Un ou une représentant(e) élu(e) de chaque région sera membre votant au Conseil d'administration de l'ANIIU ;
- Assistera et participera activement à l'assemblée générale annuelle, la conférence nationale et tout autre réunion prévue par la présidente de l'ANIIU ;
- Participera également aux réunions par téléconférence, selon les indications de la présidente de l'ANIIU ;
- Répondra aux demandes de communications de rapports provinciaux, incluant, sans toutefois s'y limiter :
  - La promotion des soins d'urgence en tant que spécialité infirmière ;
  - l'avancement et la promotion de la pratique des soins infirmiers d'urgence et la formation ;
  - la publicité – les activités de financement, la participation communautaire, les événements médiatiques, l'intérêt politique ;
  - les communications – bulletins d'informations, etc. ;
  - la planification stratégique, les sujets brûlants, les titulaires du CSU(C).
- Doit faire preuve de professionnalisme en tout temps ;
- La confidentialité sera respectée, conformément à la politique de l'ANIIU ;
- Les dépenses seront remboursées, conformément à la politique de l'ANIIU ;
- Un(e) directeur(trice) sera désigné(e) pour assurer la liaison avec l'administrateur(trice) financier(ère) ;
- Les directeurs(trices) seront nommé(e)s pour présider les comités de l'ANIIU
- Un(e) directeur(trice) sera nommé(e) et chargé(e) du contrôle de l'information promotionnelle

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Infirmière ou infirmier autorisée, habileté à pratiquer au Canada ;
- Occupe actuellement un emploi en soins d'urgence au Canada, dans un milieu de travail, tel que défini dans les politiques de l'ANIIU ;

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

- Peut assister en personne ou par voie électronique à la majorité des réunions du Conseil (selon les règlements administratifs de l'ANIU) ;
- CSU(C) un atout ;
- Membre en règle de l'ANIU depuis au moins deux ans ;